



**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020
Séance : 19h00**

Lieu : Salle des Pachottes à Simandres

ADMINISTRATION GENERALE	Présentés par
D.2020.105 – 1) Création des commissions thématiques permanentes de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	Pierre BALLELIO, Président
D.2020.106 – 2) Désignation des membres des commissions thématiques permanentes de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	
FINANCES	Présentés par
D.2020.107 – 3) Approbation d'une répartition dérogatoire libre dans le cadre du prélèvement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	Mireille BONNEFOY, Vice-Présidente déléguée aux finances
D.2020.108 – 4) DM n°3 au BP 2020 de la CCPO	
LOGEMENT	Présenté par
D.2020.109 – 5) Convention n°7 d'attribution pour une aide à la rénovation thermique dans le cadre du programme Habiter Mieux	Nicolas VARIGNY, Vice-Président délégué au logement
VOIRIE	Présenté par
D.2020.110 – 6) Accord cadre à bons de commande d'entretien et de petits travaux de voirie	Timotéo ABELLAN, Vice-Président délégué à la voirie
MOBILITES ET DEPLACEMENTS	Présenté par
D.2020.111 – 7) Attribution de subventions supplémentaires pour l'aide à l'achat de Vélo à assistance électrique (VAE) pour l'année 2020	Jean-Philippe CHONE, Vice-Président délégué aux mobilités et déplacements

Décisions du Bureau :

N° B07.20 : Autorisation de signer le marché n°2020.12.00 afin de réaliser des travaux de terrassement sur la route de Mions à Chaponnay
Montant : 51 984 € HT soit 62 380,80 € TTC
Société : EIFFAGE ROUTE CENTRE EST

N°B08.20 : Autorisation de signer le marché n°2020.13.00 afin de réaliser des travaux de réhabilitation de la voirie allée de Bourdonnes à Chaponnay

Montant : 75 274,78 € HT soit 90 329,74 € TTC

Société : DUMAS

N°B09.20 : Autorisation de signature d'une convention de travaux suite à l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°729p de 863 m2 pour le projet de création d'un cheminement piétonnier le long de la route de Mions à Chaponnay (annule et remplace la décision B01.20)

Montant : 5 €/m2 soit un total de 4 315 €

Propriétaire : privé

Décisions du Président :

N° 28.20 : Signature d'un accord transactionnel dans le cadre d'une procédure amiable, pour l'utilisation d'une photographie non-libre de droit sur le site internet de la CCPO

Montant : 1300 € nets

Société : Agence France Presse